

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 novembre 2006
(convocation du 13 novembre 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

ABSENT :

M. CORDOBA Aimé

LA SEANCE EST OUVERTE

**PESSAC - Rue de Canteranne - Parc Technologique Unitec 5 - Acquisition
auprès de la SNC PESSAC 1 de la parcelle cadastrée HB 110 - Modification de la
délibération n°2005/0958 du 16 décembre 2005 - Autorisations - Décision**

Madame DUMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'aménagement du parc technologique UNITEC 5, secteur de Canteranne Ouest à PESSAC, le Conseil de Communauté, par délibération n° 2005/0958 du 16 décembre 2005, a autorisé l'Etablissement communautaire à acquérir auprès de la SNC PESSAC 1, propriétaire de la parcelle anciennement cadastrée HB 55 située rue de Canteranne, une emprise de terrain nu d'environ 42 870 m² correspondant aux lots n°1 et n°2 du futur parc d'activités, nécessaire à la réalisation de cette opération d'aménagement et à la création d'une future voie de liaison entre le parc et la zone située à l'Est de la Rocade.

A cet égard, il convient de rappeler qu'afin de mener à bien la réalisation et ultérieurement la maintenance du « Laser mégajoule » en cours de construction sur le site du CEA-CESTA au BARP, et d'optimiser les retombées économiques de cet équipement, les collectivités territoriales et l'Etat ont décidé de mettre en œuvre un programme de développement territorial dénommé « La Route des Lasers » comprenant, notamment, l'aménagement de parcs d'activités destinés à l'accueil d'entreprises de haute technologie et d'en confier la réalisation à une Société d'Economie mixte patrimoniale.

C'est ainsi que la SEML « Route des Lasers » dont le siège est situé 20, route de Suzon à BELIN BELIET (33830), créée à cet effet, est appelée à se substituer à la Communauté Urbaine pour l'acquisition du lot n°1 du futur parc d'activités, cadastré HB 109 pour une contenance approximative de 37 971 m², la Communauté Urbaine poursuivant quant à elle l'acquisition du seul lot n°2, correspondant à l'assiette de la future voie de liaison précitée.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à modifier les termes de la délibération communautaire n° 2005/0958 du 16 décembre 2005, reçue en Préfecture de la Gironde le 26 décembre 2005, pour les raisons précédemment énoncées

- à poursuivre l'acquisition auprès de la société SOGEPROM, gérante de la SNC PESSAC 1, l'acquisition d'un terrain nu cadastré HB 110, situé rue de Canteranne à PESSAC, pour une contenance d'environ 4 902 m², correspondant au lot n° 2 du futur parc d'activités Canteranne et nécessaire à la création d'une voie de liaison entre le parc d'activités et la rocade, pour un prix net vendeur de cent quarante sept mille euros (147 000 euros) qui n'est pas supérieur à l'estimation des Services Fiscaux

- à signer tous documents se rapportant à la régularisation de cette acquisition.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense correspondante sera inscrit au budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Fonction 8240, Compte 2111, CRB A430, Programme HAA).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 DÉCEMBRE 2006**

M. BERNARD LABISTE

